

Christine ROMANI  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit près la cour d'appel d'Aix-en-Provence  
Siren : 479 461 675  
Code APE : 6920Z

94, Avenue du Prado  
Le Murillo  
13008 Marseille

Tél : 06 12 77 49 43 / 04 91 55 53 85  
E-mail : christine.romani@wanadoo.fr

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Association L'Entreprise

Association Loi 1901  
41 Rue Jobin  
13003 Marseille

Siret : 338 918 295 00084 Code APE : 9001Z

---

Aux membres de l'association L'Entreprise,

## 1 – Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'Entreprise relatifs à l'exercice *clos le 31 décembre 2023*, tels qu'ils sont joints au présent rapport avec *un déficit de 24.707 Euros*.

*Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.*

## 2 – Fondement de l'opinion

### 2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période *du 01/01/2023 à la date d'émission de mon rapport*, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

### 2.3 – Observations

*Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant une provision pour litige salarial comptabilisée sur l'exercice clos au 31/12/2023 d'un montant de 71.000€.*

## 3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- La justification des subventions et l'utilisation des subventions,
- Le solde des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice,
- L'appréciation du montant des fonds dédiés,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## 4– Vérification et information spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## 5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## 6 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

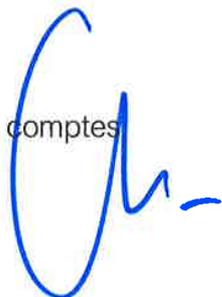
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 16 mai 2024

Le Commissaire aux comptes  
Christine ROMANI

A blue ink signature, appearing to be 'CR', is written over the printed name of the auditor.

## ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# COMPTES ANNUELS

1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

**BILAN ACTIF**

	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/22
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/23	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	762		762	762
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...				
Immobilisations incorporelles en cours	306	306		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	179930	171706	8225	1550
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	10000		10000	10000
Autres titres immobilisés	50005		50005	50005
Prêts				
Autres	552		552	552
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>241555</b>	<b>172012</b>	<b>69543</b>	<b>62869</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	21866	5040	16826	52750
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	26602		26602	20540
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	278506		278506	295801
Charges constatées d'avance	1070		1070	930
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>328044</b>	<b>5040</b>	<b>323004</b>	<b>370022</b>
<b>FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)</b>				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>569598</b>	<b>177052</b>	<b>392547</b>	<b>432891</b>

CIANFERANI Julie  
Trésorière  
Jean

Drilleu

Jean VINET  
Président

**BILAN PASSIF**

	Exercice clos le 31/12/23	Exercice clos le 31/12/22
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	41 130	41 130
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	105 811	103 076
Excédent ou déficit de l'exercice	(24 707)	2 735
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>122 234</b>	<b>146 941</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>122 234</b>	<b>146 941</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	43 000	120 000
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)</b>	<b>43 000</b>	<b>120 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	73 200	
Provisions pour charges	29 281	29 281
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>102 481</b>	<b>29 281</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 913	8 913
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	36 778	24 135
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 870	53 620
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 270	50 000
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>124 831</b>	<b>136 668</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)</b>		
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>392 547</b>	<b>432 891</b>

e iANFERANI Janic  
 Trésorier  
 [Signature]

[Signature] Jean VINET  
 Président

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)**

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services	346	1 099		
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	179 596	122 881		
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	276 927	283 880		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	197	440	(243)	-55%
Utilisations des fonds dédiés	120 000	135 000		
Autres produits	10	2	7	322%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>577 075</b>	<b>543 302</b>	<b>33 773</b>	<b>6%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises	146		146	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	75 623	69 331	6 292	9%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 159	5 168	(10)	0%
Salaires et traitements	274 130	240 524	33 606	14%
Charges sociales	120 296	101 131	19 165	19%
Dotations aux amortissements	1 471	2 008	(537)	-27%
Dotations aux provisions	7 240		7 240	
Reports en fonds dédiés	43 000	120 000		
Autres charges	1	3	(2)	-67%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>527 065</b>	<b>538 164</b>	<b>(11 099)</b>	<b>-2%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>50 009</b>	<b>5 138</b>	<b>44 872</b>	<b>873%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	508	125	383	306%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>508</b>	<b>125</b>	<b>383</b>	<b>306%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>508</b>	<b>125</b>	<b>383</b>	<b>306%</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>50 517</b>	<b>5 263</b>	<b>45 254</b>	<b>860%</b>

CIANFERAN: Jovic

Tressia  
Cianferan

Comptes annuels

Villedu

Jean VINET  
Président

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)**

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	1 249	1 508	(260)	-17%
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>1 249</b>	<b>1 508</b>	<b>(260)</b>	<b>-17%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	5 473	3 553	1 920	54%
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	71 000		71 000	
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>76 473</b>	<b>3 553</b>	<b>72 920</b>	<b>2052%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>(75 224)</b>	<b>(2 045)</b>	<b>(73 180)</b>	<b>-3579%</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)</b>				
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)</b>		483	(483)	-100%
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>578 831</b>	<b>544 935</b>	<b>33 896</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>603 538</b>	<b>542 200</b>	<b>61 338</b>	<b>11%</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>(24 707)</b>	<b>2 735</b>	<b>(27 442)</b>	<b>-1003%</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				

*CIANFERANI Jovic*  
*Tressier*  
*Tantras*

*Villeu*

*Jean VINET*  
*Président.*

# ANNEXE

1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

## 1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## 2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### **3. Frais d'établissement**

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

### **4. Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **5. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **6. Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### **7. Divers**

Les honoraires du commissaire aux comptes pour sa mission 2023 s'élève à 2 500€HT.

Les administrateurs sont tous bénévoles.

La rémunération des 3 plus hauts cadres s'élève à 113 241€.

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

### Autres éléments significatifs

Une provision pour litige salarial a été passée au 31/12/2023 pour un montant de 71000€.

**VARIATION DES FONDS PROPRES**

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	41 130				41 130
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	103 076	2 735			105 811
Excédent ou déficit de l'exercice	2 735				(24 707)
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>146 941</b>				<b>122 234</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>146 941</b>				<b>122 234</b>

Je W

**VARIATION DES FONDS DEDIÉS**

Variation des fonds dédiés	Affectation de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
<b>PROJET 1 : PORTRAITS</b>							
Subventions d'exploitation	120 000		120 000				
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL PROJET 1 : PORTRAITS</b>	120 000		120 000				
<b>PROJET 2 : LE REPAS DES GENS</b>							
Subventions d'exploitation						43 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL PROJET 2 : LE REPAS DES GENS</b>						43 000	
<b>PROJET 3</b>							
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL PROJET 3</b>							

*Je W*

**TABLEAU DES SUBVENTIONS**

	Montant brut
<b>SUBVENTIONS</b>	
Fonpeps	3790
Drac	130000
Conseil Régional	53000
Conseil Départemental	34000
Ville de Marseille	55000
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>275790</b>

je  
gn

**IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais d'établissement et de développement	762					762	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	306					306	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>	<b>1 068</b>					<b>1 068</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des construction							
Installations techniques, matériel et outillage ind	124 713		8 145			132 859	
Installations générales, agencements divers	6 881					6 881	
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 505					18 505	
Emballages récupérables et divers	21 685					21 685	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>	<b>171 785</b>		<b>8 145</b>			<b>179 930</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	10 000					10 000	
Autres titres immobilisés	50 005					50 005	
Prêts et autres immobilisations financières	552					552	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)</b>	<b>60 556</b>					<b>60 556</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>233 410</b>		<b>8 145</b>			<b>241 555</b>	

## AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	306			306
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>	<b>306</b>			<b>306</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	124 180	694		124 873
Inst. générales, agencements, aménagements divers	6 881			6 881
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 489	777		18 266
Emballages récupérables et divers	21 685			21 685
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>	<b>170 235</b>	<b>1 471</b>		<b>171 706</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>170 541</b>	<b>1 471</b>		<b>172 012</b>

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>				

**DÉPRÉCIATIONS**

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients		5040		5040
Autres provisions pour dépréciations				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>5040</b>		<b>5040</b>

**ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE**

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	552		552
Clients douteux ou litigieux	5040	5040	
Autres créances clients	16826	16826	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3548	3548	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	885	885	
Taxe sur la valeur ajoutée	5989	5989	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques	16180	16180	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1070	1070	
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>50 090</b>	<b>49 538</b>	<b>552</b>

**PROVISIONS**

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	149281,2	116200	120000	145481,2
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>149281,2</b>	<b>116200</b>	<b>120000</b>	<b>145481,2</b>

Je  


**ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE**

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6385	6385		
Personnel et comptes rattachés	7189	7189		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36075	36075		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3	3		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	700	700		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	52209	52209		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	22270	22270		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>124831</b>	<b>124831</b>		

Je  
d

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	1070
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>1070</b>

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	22270
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>22270</b>